



Mairie de Saint-Perreux
DOSSIER D'INSCRIPTION
DISPOSITIF ARGENT DE POCHE JUILLET- AOUT 2017
(À retourner au plus tard le 30 mai 2017)

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Nom : Prénom :
Sexe : Masculin Féminin
Date de naissance : / /
Adresse :
Téléphone : e-mail :

N° Sécurité sociale:

N° de Téléphone en cas d'urgence :

· Domicile :
· Travail du père : Lieu :
· Travail de la mère : Lieu :
· Nom du médecin traitant : Téléphone :

Situation (cochez) :

· Lycéen (ne), précisez l'établissement :
· Etudiant, précisez l'établissement :
· Autre (*précisez*) :

AUTORISATION PARENTALE (à remplir par le tuteur légal) :

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ou tuteur légal demeurant à (*adresse complète*)..... autorise mon enfant : à participer au dispositif « **Argent de poche** » de la commune de Saint-Perreux dans les conditions définies au dos du présent document.

Je certifie que mon enfant :

possède une assurance extrascolaire.

est à jour de ses vaccinations.

J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

Cochez vos disponibilités
(inscrire au minimum 2 créneaux)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Du 03 au 07 juillet | <input type="checkbox"/> Du 31 juillet au 04 août |
| <input type="checkbox"/> Du 10 au 13 juillet | <input type="checkbox"/> Du 07 au 11 août |
| <input type="checkbox"/> Du 17 au 21 juillet | <input type="checkbox"/> Peu importe |
| <input type="checkbox"/> Du 24 au 28 juillet | |

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Photocopie de la pièce d'identité

Photocopie de l'attestation d'assuré social

Attestation d'assurance responsabilité civile

RIB (compte bancaire ou postal du jeune)

En acceptant de participer à l'opération « Argent de Poche », le jeune et son tuteur légal autorise la commune de Saint-Perreux à utiliser les photographies et images vidéo représentant le bénéficiaire dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet, brochures....).

Fait à Le 2017.

Signature des parents

Signature du jeune

Précédée de la mention précédée de la mention « Lu et approuvé »

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2017 – COMMUNE DE SAINT-PERREUX

Description de l'opération

Le dispositif

Le dispositif Argent de poche créé la possibilité pour les adolescents de 15 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jeune et par demi-journée (3h).

Les sommes sont versées directement aux jeunes par espèces dans un délai le plus court possible après la fin du chantier.

Les jeunes s'inscrivent pour une semaine de 5 de demi-journées par période de vacances scolaires, étant précisé qu'un seul chantier est autorisé dans une même journée.

A défaut de candidature suffisante sur la période scolaire, le jeune pourra cumuler 10 demi-journées sur la période.

Les objectifs

Outre le fait de lutter contre l'inactivité durant les congés scolaires en rendant les jeunes acteurs de leur cadre de vie, le dispositif argent de poche permet de les confronter au monde du travail et à ses règles. Ils devront mobiliser des compétences dans l'organisation du travail, la coordination des tâches les uns avec les autres.

Le public

Le dispositif s'adresse aux jeunes du territoire de 15 à 17 ans habitant sur la commune.

Ces jeunes ne doivent pas relever d'un dispositif d'aide à l'emploi.

Encadrement

Pour chaque chantier les jeunes seront encadrés par un agent communal en lien avec le chantier concerné.

Description des chantiers proposés:

Afin de contribuer à l'amélioration du service rendu aux habitants de la commune, les missions confiées aux jeunes porteront sur les services espaces verts et techniques : peinture, désherbage manuel, arrosage, nettoyage des espaces publics, etc.

Modalités d'assurance des jeunes

La commune de Saint-Perreux ne sera en aucun cas réputée comme employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité ne pourra avoir d'équivalents de salaires.

Les jeunes entrant dans le dispositif doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune de Saint-Perreux souscrit auprès d'une Compagnie d'assurances un contrat « responsabilité civile » lié à ses activités couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers.

Dates et candidatures

Les chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires de juillet-août 2017.

Les dossiers d'inscription sont à retourner à la Mairie au plus tard le 30 mai 2017.

Ils sont également disponibles par téléchargement sur le site internet de la commune : www.saint-perreux.fr.

Les chantiers seront réservés en priorité aux jeunes postulant en 2017 et ayant été refusés en 2016.

En cas d'absence de ce dossier d'inscription signé et complet (pièces à joindre), la candidature ne pourra être prise en compte.

Partie à remplir par la commune

Période :

Dossier complet constaté le :

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / /

Adresse :

CP : Commune :

Décision :

Candidature retenue pour :

Candidature non retenue, motifs :

Bilan du (des) chantier(s):

Droit à indemnisation (15€/chantier) : Oui Non

A Saint-Perreux, le.....

Le Maire
Lionel JOUINEAU